

AVIS DE COURSE

TROPHÉE DES ILES

Organisé en partenariat par
le IYCH (international yacht club de Hyères)
et le Yacht club du Lavandou

Grade 5c
Du 30 au 31 mai 2026

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- les règlements fédéraux
- les instructions de course du Trophée des îles

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles sur le site Internet du IYCH : www.iych.fr

Et sur le groupe WhatsApp « IYCH – TABLEAU OFFICIEL » après le 11 mai 2026

TABLEAU OFFICIEL REGATES



3 COMMUNICATION

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable de longueur minimum 8m et de rating brut minimum 17.

Les bateaux ne possédant pas de contrat de jauge à jour seront classés en Osiris bis (P), leur coefficient étant dans les tables OSIRIS

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

4.2

Documents exigés à inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur une Licence Club FFVoile,

- b. Pour chaque concurrent mineur une Licence Club FFVoile et une autorisation parentale
- c. Pour le bateau :
 - contrat assurance du bateau

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du IYCH (www.iych.fr)

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'être acquitté de toutes les exigences d'inscription et payé tous les droits

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont de 100 euros par bateau

5.2 Les droits incluent

- la gratuité des droits de ports pour les 2 sites pendant les 3 jours du 29 au 31 mai
- Les petits déjeuners
- le pot d'accueil au Lavandou
- la réception des équipages à Hyères
- les inscriptions aux différentes courses)
- la cérémonie de remise des prix

6 PROGRAMME

Le programme prévisionnel est le suivant :

- Vendredi 29 mai :

A partir de 11H départ de Hyères pour convoyage hors course Hyères-Le Lavandou

18h30: pot d'accueil au Yacht Club du Lavandou

15h-18h: file d'inscription et émargement

Nuit au Lavandou

- Samedi 30 mai : Régate le lavandou-Hyères

9h30 briefing émargement et petit déjeuner

10h30 : mise à disposition du comité de course

19h : Buffet des équipages à Hyères

Nuit à Hyères

- Dimanche 31 mai : Régate Hyères-Le Lavandou

9h30 briefing émargement et petit déjeuner

10h30: mise à disposition du comité de course

17h Proclamation des résultats et remise des prix Club du Lavandou

7 LES PARCOURS

7.1 Les parcours Le Lavandou-Hyères et Hyères-Le Lavandou autour de îles seront précisés dans les IC selon l'annexe ci dessous et aux briefings journaliers obligatoires

7.2 La zone de course prévue est jointe en annexe

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9 CLASSEMENTS

Un classement des bateaux du système Osiris sera établi

Un classement Osiris temps sur distance avec CVL si vent < 8 noeuds

- Deux groupes :

- A rating net < 24

- B rating net >= 24

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent

ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Aucun des 2 clubs organisateurs ne saurait être tenu responsable d'une fortune de mer subie pendant l'une ou l'autre des compétitions

21 PRIX

Les prix seront distribués le dimanche 31 mai à 17h au Yacht Club du Lavandou.
un classement Osiris temps sur distance avec CVL si vent < 8 noeuds

- Deux groupe :
 - A rating net < 24
 - B rating net >= 24

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

le **IYCH** (iych.fr):

Téléphone : +33 4 94 57 00 07

Mobile : +33 6 82 96 67 92

E-mail : iych@orange.fr / regates@iych.fr

Site web : www.iych.fr

le Yacht Club du Lavandou (www.yclavandou.com)

*

**

ANNEXE 1

Zone de course

